



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 13 juin 2022	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent- e Excusé- e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Vincent Dupont	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		Claire Cathelain	
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			X
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE		Gilles Toulemonde	
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON	X		
M. Denis VOINOT			X

Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN		Sidonie Verhaeghe	
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
Mme Nina PALY	X		
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)		Christian Malengele	
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)			X
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)	X		
Mme Clémence MAHIEU (suppléant : M. Zakaria HAMADI)		Christian Malengele	
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)			X
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Mme Louise SAURIN (suppléant : M. Yael PAUPERT-FLORES)			X
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)			X
M. Nyamtur TUVSHINTUGS (suppléante : Mélanie PINTE)			X
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 16 mai 2022

Elle est obtenue à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Doyen informe le Conseil sur différentes prises de responsabilités :

- Monsieur Jean-Philippe Tricoit devient référent de notre Faculté auprès de la Clinique juridique de Lille ;
- Monsieur Bruno Dubois deviendra dès septembre prochain délégué subdécanal auprès de notre antenne à Cambrai ;
- Monsieur Gilles Toulemonde remplacera Monsieur Bruno Dubois en tant qu'assesseur aux FTLV (Formation continue, EAD) ;
- Madame Laura Vitale devient assessesseur Licence à compter de la rentrée prochaine, Monsieur Gaëtan Guerlin poursuivant en tant qu'assesseur Masters ;
- Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont devient directeur-adjoint de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS), tout en conservant ses fonctions d'assesseur aux enjeux du numérique et à la communication ;
- Monsieur Christophe Mondou devient référent à l'innovation pédagogique auprès de notre Faculté.

De nouveaux responsables pédagogiques sont annoncés :

Licence professionnelle

- Métiers du notariat : Madame Frédérique Le Doujet et Madame Christine Desnoyer ;

Master

- Droit de la santé en milieu de travail (M2) : Madame Sophie Fantoni-Quinton et Madame Mathilde Caron ;
- Droit de la propriété industrielle : Madame Caroline Le Goffic ;
- Droit des assurances : Monsieur Frédéric Planckeel et Monsieur Pierre Lemay ;
- Droit de l'Union européenne : Madame Elsa Bernard et Madame Christelle Chalas ;
- Justice pénale internationale : Madame Charlotte Beaucillon ;
- Droit pénal et sciences criminelles - M1 Tronc commun : Monsieur Jean-Yves Maréchal et Madame Corinne Robaczewski ;
- Études pénales et criminelles (M2) : Monsieur Jean-Yves Maréchal et Madame Corinne Robaczewski ;
- Droit privé - M1 Tronc commun – Monsieur Gaëtan Guerlin ;

- Droit privé approfondi (M2) : Madame Laura Vitale ;
- Études judiciaires et processuelles (M2) : Monsieur Nicolas Dissaux ;
- Action humanitaire : Madame Giulia Scalettari et Madame Marie Saiget ;
- Ingénierie de projets en politiques urbaines : Monsieur Vianney Schlegel.

Monsieur le Doyen souhaite aussi partager des réussites qui font honneur à notre Faculté :

Lille Place Tertiaire, association qui regroupe en réseau les experts et les décideurs des Hauts de France, récompense les entreprises et écoles de la région pour leur démarche innovante. La remise des prix s'est déroulée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille, le 7 juin 2022.

Deux projets de la Faculté ont été primés :

- Le grand prix de l'innovation catégorie "Avocats" a été attribué au Cabinet d'Avocats ESSENTIEL A pour sa simulation regroupant des étudiants en STAPS et des étudiants de notre master Droit du sport : l'objectif est de sensibiliser les étudiants STAPS sur les enjeux juridiques que posent les organisations d'événements sportifs et pour les étudiants juristes, de comprendre les enjeux et de délivrer des solutions à des non-juristes ;
- Le prix spécial du jury catégorie "Ecoles et Universités" a été attribué à la Clinique Juridique de Lille, association créée par des étudiants de la FSJPS et dont l'objectif est de fournir un service d'accès au droit gratuit pour tous et toutes, tout en formant les étudiants en droit à la pratique professionnelle, notamment les compétences de rédaction, d'organisation et de savoir être des étudiants face à un public.

Plusieurs professionnels intervenant dans nos différentes formations ont également été récompensés :

- Maître Thomas Deschryver, du cabinet Cornet Vincent Ségurel, obtient le Grand Prix du jury dans la catégorie « Avocats »
- Maître Quentin Leclerc-Lemaître du cabinet Libéro Avocat obtient le Prix spécial du Jury, catégorie « avocats ».
- Ghislain Verstraete, de l'entreprise Verspieren Crédit et Finance remporte le Grand Prix du jury dans la catégorie « Conseil - financement – fusion – acquisition – transmission ».

Débat et vote relatifs aux questions de locaux

→ Sur les conventions d'occupation des locaux

L'association parlementaire étudiante de Lille (APEL) a signé la convention type d'occupation de locaux, convention qui est validée par le Conseil à l'unanimité. A la rentrée prochaine, Madame Ethuin fera le point sur les signatures de conventions par les associations étudiantes.

→ Sur la convention relative au don Duez – Debeyre

Le Professeur Paul Duez (1888-1947) et son gendre le Professeur Guy Debeyre (1911-1998) sont des figures historiques de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Lille. Soucieux de perpétuer leur mémoire au sein de l'institution au sein de laquelle leur carrière a été menée, leurs héritiers ont émis le vœu, dans le courant de l'année 2020, de léguer une partie de leur patrimoine professionnel à l'Université de Lille. Le don fait ainsi entrer le fonds dans le patrimoine de l'Université et limite les risques d'aliénation et de

démembrement des biens. Il permet également d'en assurer la bonne conservation et de le mettre à disposition de la communauté universitaire dans les conditions fixées par le donateur.

Une convention a été établie en concertation avec le service juridique de notre Université et a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Université de Lille et Mesdames Jeanine Delebarre, Annie Bodiot et Marie-Renée Rigal, concernant le don en nature de deux portraits et d'un fonds documentaire issu de la bibliothèque de leurs aïeux, fonds composé de revues et de sources juridiques, d'ouvrages, de monographies et d'archives professionnelles.

La valeur vénale des biens transmis est estimée à 8000 €.

L'Université de Lille s'engage à conserver le legs conformément aux vœux exprimés par les légataires. Les portraits sont ainsi destinés à être exposés dans des lieux associés à la mémoire des deux universitaires, a priori dans la salle Guy Debeyre, tandis que le fonds documentaire pourra être mis à la disposition de la communauté scientifique au sein des bibliothèques des Centres de recherche de la Faculté.

Cette convention est validée à l'unanimité des membres du Conseil.

Présentation du diplôme universitaire « Pratique du dialogue social en entreprise »

Le Conseil accueille Monsieur le Professeur François Dumont porteur du projet de création d'un diplôme universitaire sur la pratique du dialogue social dans les entreprises.

Un précédent projet avait déjà été présenté il y a plusieurs années au Conseil de notre Faculté dans une autre composition, mais il n'avait jamais été mis en œuvre et c'est donc une maquette totalement renouvelée qui est ici portée à la connaissance du Conseil.

Ce DU est conçu pour préparer spécifiquement à passer le concours externe d'inspecteur du travail, dans le cadre de la classe préparatoire « Talents du service public » de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (INTEFP). Une convention spécifique ouvrant l'accès à ce DU pour les élèves de l'INTEFP est parallèlement présentée.

Le DU propose 120 heures d'enseignements uniquement en distanciel et la formation est composée d'apports méthodologiques, de mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique, ainsi que d'enseignements en lien avec les épreuves écrites et orales du concours. L'objectif est aussi une maîtrise de toutes les facettes du dialogue social en entreprise.

Les intervenants seront des enseignants-chercheurs mais aussi des professionnels spécialisés (avocats, inspecteurs du travail, dirigeants d'entreprise, DRH, négociateur de branche), ainsi que des syndicalistes.

Ce DU peut aussi intéresser un autre public que les élèves de la classe Talents, au titre de la formation continue des professionnels déjà en place. Ainsi, les droits d'inscription qui atteignent 1 000 euros pour les élèves de l'INTEFP, qui prend en charge intégralement ces droits, peuvent poser une difficulté aux étudiants de notre Faculté qui souhaiteraient compléter leur formation grâce à ce DU. Il est ainsi proposé qu'un tarif minoré leur soit appliqué, soit 400 euros de droits d'inscription pour ce public spécifique.

Sous réserve qu'un tarif minoré soit proposé, la création de ce DU obtient un avis favorable unanime.

La convention spécifique est par ailleurs validée.

Présentation du diplôme universitaire « Approche des fonctions d'éducation en protection de l'enfance »

Ce nouveau diplôme universitaire prépare spécifiquement au concours d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, mais permet aussi une préparation aux concours administratifs de catégorie A et aux métiers de l'assistance éducative dans la protection de l'enfance.

Créé en adossement à la mise en œuvre de la classe préparatoires « Talents du service public », en partenariat avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ce DU propose 230 heures d'enseignements en face-à-face, qui apportent à la fois les connaissances fondamentales et disciplinaires, ainsi que la formation méthodologique pour optimiser les chances de réussite aux concours. L'équipe pédagogique est composée

d'enseignants-chercheurs, de magistrats spécialisés et d'intervenants issus de l'ENPJJ. Les droits d'inscription s'élèvent à 2 500 euros, entièrement pris en charge par l'ENPJJ pour les élèves de la classe Talents, dans le cadre du financement ministériel que perçoit cette école pour chaque élève.

La création de ce DU obtient un avis favorable unanime.

Une convention spécifique à l'accueil d'élèves de l'INPJJ dans ce DU est en cours d'élaboration et sera présentée ultérieurement.

Soutien à une initiative étudiante

Les membres de l'association parlementaire étudiante de Lille (APEL) invitent régulièrement des femmes et hommes politiques pour des conférences, qu'ils souhaitent pouvoir capter et rediffuser dans de bonnes conditions, y compris en direct sur les réseaux sociaux. C'est pourquoi, ils sollicitent l'acquisition d'une caméra adaptée, à travers le versement à leur bénéfice d'une subvention de 867 euros.

Monsieur Tomas Kebbati soutient cette demande, car il y voit une plus large autonomie donnée à l'association, qui pourra ainsi augmenter la qualité de sa production audiovisuelle. Cette demande est acceptée à l'unanimité ; elle sera présentée à la prochaine séance du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire.

Point sur l'obligation de passage d'une certification en langue anglaise

Un décret et un arrêté pris en 2020 conditionnaient l'obtention d'une licence au passage d'une évaluation externe en anglais, reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. Aucun niveau minimal n'était exigé, il suffisait de s'être présenté à la certification. Trois associations professionnelles ont déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat contre cette obligation.

Le Conseil d'Etat a jugé irrecevables les dispositions introduites par ce décret et une partie de l'arrêté.

En effet, selon le code de l'éducation, la délivrance des diplômes nationaux ne peut dépendre que des résultats du contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'Etat. Le Conseil d'Etat juge donc que le fait de conditionner la délivrance des diplômes nationaux de BTS, DUT et licence à la présentation d'une certification en langue anglaise auprès d'un organisme extérieur à l'établissement accrédité est contraire au code de l'éducation. Il annule donc le décret du 3 avril 2020 et l'essentiel de l'arrêté du même jour.

Point sur les étudiants Campus France

Lors d'échanges sur les prérequis dans la maîtrise de la langue française par les étudiants non francophones au départ, il avait été demandé qu'une analyse soit faite sur les résultats des étudiants qui nous rejoignent via Campus France, la plateforme d'accueil des étudiants n'ayant pas suivi des études secondaires dans un établissement français.

Monsieur Jean-Christophe Deriau présente l'étude qu'il a pu mener avec son service sur les résultats à l'issue du premier semestre de 2021 – 2022 :

- pour la mention Droit, on constate qu'en licence 1, 36 candidatures avaient obtenu un avis favorable à une inscription dans notre Faculté, 10 étudiants se sont inscrits effectivement, avec une seule réussite aux examens du premier semestre. En licence 2, 2 étudiants se sont inscrits parmi les 6 qui avaient reçu un avis favorable, aucune réussite aux examens. En licence 3, 51 avis favorables à une inscription, 15 étudiants effectivement inscrits, tous ont été défaillants aux examens ;

- pour la mention Science politique, en licence 1, 63 avis favorables, 16 étudiants finalement inscrits, un gros tiers ajourné, un autre tiers défaillant, un quart admis (deux Marocains, un Haïtien, un Turc). En licence 2, 6 étudiants inscrits, aucune réussite. En licence 3, sur 14 étudiants, plus de la moitié ajournée, un gros quart défaillant et deux admis (un Béninois, un Haïtien) ;

- pour la mention AES, en licence 1, un seul admis (Marocain) parmi 8 étudiants inscrits ; en licence 2, 20% de réussite, soit deux étudiants marocains. En licence 3, un quart des étudiants a réussi (un Béninois, un Sénégalais, un Algérien).

Une seconde étude devra être menée concernant les résultats finaux et l'éventuelle corrélation entre la maîtrise du français et la réussite aux examens. Des investigations pourront être menées auprès des étudiants qui réussiront alors qu'ils ne sont pas originaires de pays francophones : des caractéristiques personnelles peuvent-elles expliquer leur réussite, comment ont-ils dépassé le handicap que représente la non maîtrise de la langue d'études ?

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.